Note conceptuelle

Observatoire des pêches côtières
de Nouvelle-Calédonie

Rédacteur : Liliane Fabry	**Date** : 18/05/2020
Thèmes : ☐Agri/Forêt ☒Pêche/Aqua ☐Eau ☐EEE	**Déclinaison géographique :** ☒NC ☐PF ☐ PC ☐WF ☐ REG

Tel que convenu dans le cadre du contrat de prestation de services (19/601) entre la Communauté du Pacifique et l'ADECAL Technopole, une note conceptuelle préfigurant le fonctionnement de l'observatoire des pêches côtières en Nouvelle-Calédonie devait être fournie en mai 2020.

A l'échelle de la région Pacifique, la pêche côtière contribue de manière capitale à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence et à la croissance économique des territoires. En Nouvelle-Calédonie, la pêche côtière occupe ainsi une place primordiale dans le tissu social, culturel et économique du territoire. L'évaluation des prélèvements réalisés par la pêche côtière, de l'impact exercé par cette activité sur les ressources marines, mais également de l'ampleur des filières économiques associées, représente un enjeu majeur.

La gestion de la pêche côtière est éclatée i) en termes géographiques puisque chaque province (Province Sud, Province Nord, Province des îles Loyauté) possède son propre code de l'environnement et son propre encadrement de la pêche et ii) en termes de typologies de pêcheurs, selon qu'ils sont professionnels ou non professionnels. Selon le type de pêche, quelques constats globaux apparaissent :

- Concernant la **pêche professionnelle** :

i) Il existe des différences interprovinciales sur les conditions d'obtention des autorisations de pêche ou des aides financières. En contrepartie, le pêcheur doit rendre compte de son activité au travers d'un carnet ou de fiches de pêche ;

ii) Dans sa mission relative au suivi économique et statistique des filières, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie (Direction des Affaires maritimes) collecte déjà chaque année un nombre restreint de données auprès des provinces (nombre d'autorisations de pêche, volume et chiffre d'affaires par famille ou espèces). Néanmoins, ces données peuvent être partielles suivant la province.

- La pêche **non professionnelle** est bien supérieure à la pêche professionnelle en termes de volumes de capture. Les différentes études réalisées sur cette thématique estiment un ratio de 5 : 1 entre les volumes prélevés par la pêche non professionnelle et ceux de la pêche professionnelle, sans que les données détaillées ne soient disponibles à l'échelle pays.

En 2008, les 3 provinces de Nouvelle-Calédonie ont entamé des démarches pour mettre en place un schéma commun de base de données pour le suivi de la pêche professionnelle (ZONECO). En 2017, dans le cadre du projet INTEGRE (10ème FED), une étude a été réalisée pour évaluer la faisabilité de la mise en place d'un observatoire des pêches côtières en province Sud (Dexen, 2017). L'objectif principal était de pouvoir évaluer la pression de pêche et les débarquements sur l'espace maritime provincial afin d'y gérer durablement les ressources halieutiques au travers d'une réglementation prenant en compte les différents usages. Le besoin de caractériser la pêche non professionnelle apparaissait comme un des enjeux majeurs pour le futur observatoire.

Le financement du 11ème FED (projet PROTEGE) a été identifié pour la création d'un observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie. L'observatoire est hébergé au sein de l'ADECAL Technopole, chef de file en

Financé par l'Union européenne

Nouvelle-Calédonie du thème 2 de PROTEGE, « pêche côtière et aquaculture ». En février 2020, une coordinatrice a été mobilisée pour créer cette structure avec comme premier mandat de définir un plan stratégique qui se traduit, entre autres, par un plan d'actions 2020-2022.

Une structure de gouvernance, traduite par un comité de pilotage composé de représentants des 3 provinces, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie (Affaires Maritimes), de la Confédération des pêcheurs professionnels (CPPNC), de la CPS-PROTEGE et de l'ADECAL Technopole a défini i) la **mission de l'observatoire** : *Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions* et ii) son **champ d'action** : tous les types de pêche réalisés dans les eaux sous juridiction provinciale (jusqu'à 12 milles nautiques au-delà du récif barrière). La pêche hauturière palangrière n'est pas concernée – il existe pour cette filière un observatoire économique de la pêche hauturière. Le comité de pilotage définit également le plan stratégique et le plan d'action 2020-2022. Il se réunit minimalement une fois par semestre.

Plan stratégique de l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie

Le plan stratégique de l'observatoire des pêches côtières se découpe en 3 objectifs. Il en découlera plusieurs actions, dont certaines ont déjà été identifiées. D'autres actions seront identifiées lors des futures rencontres du comité de pilotage.

Mission	**Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions**		
Objectifs généraux	I : Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière	II : Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière	III : Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs
Objectifs spécifiques	A : Accéder, harmoniser, centraliser les données de pêche côtière	A : Améliorer les connaissances biologiques sur la ressource	A : Valoriser les productions de l'observatoire
	B : Exploiter les données pour en tirer des enseignements	B : Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la pêche côtière	B : Faire connaitre et reconnaitre l'observatoire
		C : Améliorer les connaissances socio-économiques sur la pêche côtière	C : Développer et animer le réseau d'acteurs de la pêche côtière

Objectif I. Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière

A : Accéder, harmoniser, centraliser les données de pêche

Les actions prévues pour répondre à cet objectif sont structurées selon les différents profils de pêcheurs :

- Concernant la **pêche professionnelle**, l'observatoire facilitera **l'accès, l'harmonisation et la centralisation des données** à l'échelle pays. Les *actions identifiées* sont :

- Elaborer un modèle ou contenu de fiche de pêche commun (indispensable à l'harmonisation des données) ;
- Définir une interface de saisie des données halieutiques si nécessaire (Province des Iles) et développer une base de données interopérables par les systèmes d'information des collectivités calédoniennes ;
- Aboutir à une base de données commune, dont pourront être extraits données de la filière et indicateurs à l'échelle Pays.

SPREP PROE
Pacific Community Communauté du Pacifique
Financé par l'Union européenne

En province Sud, un dispositif « pêcheur de subsistance » doit être expérimenté sur les communes de Thio et Yaté, pour mieux appréhender ce type de pêche. Dès sa mise en place, l'observatoire sera associé à la démarche et pourra être alimenté par les données associées (carnets de pêche simplifiés, etc).

- Concernant la **pêche non professionnelle rurale**, ainsi que la **pêche de plaisance**, ou récréative, (celle-ci étant pratiquée principalement sur le Grand Nouméa et les pôles semi-urbains), l'observatoire pourra se charger de compiler les études ou données existantes (ex couches cartographiques, tableaux de résultats, production éventuelle de note de synthèse, etc). L'objectif est de connaitre l'existant et sur cette base, compléter le travail (cf II.) pour mieux appréhender le volume de cette pêche, la dimension sociale et économique et in fine de la gérer plus finement.

B : Exploiter les données sur la pêche côtière pour en tirer des enseignements

Il s'agit de **produire des analyses ou des statistiques** sur les données que l'observatoire sera mené à collecter, ainsi que sur les données existantes. Les résultats d'études spécifiques, valorisés dans leur cadre propre, pourront également être valorisés par l'observatoire à moyen ou long terme dans le cadre de méta-analyse (exemple : étude Usages, cf II. B).

Action identifiée :

L'enquête de consommation des Calédoniens en protéines animales et produits végétaux au foyer (DAVAR/ERPA/QuidNovi 2015-2017) contient des données détaillées sur la consommation en poissons et produits de la mer. Il revient à l'observatoire d'exploiter ces données pour en tirer les enseignements associés (réalisation courant 2020) : quelles sont les espèces et volumes les plus importants, quelles informations extraire relatives aux circuits d'approvisionnement, aux formes d'acquisition, à la répartition géographique.

Objectif II. Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière

Outre l'exploitation de données existantes ou régulièrement acquises par ses partenaires, l'observatoire se met en capacité de compléter les données manquantes par d'autres acquisitions de données, ou le financement d'études spécifiques afin de dresser des diagnostics, bilans ou synthèses.

A : Améliorer les connaissances biologiques sur la ressource

Pour une gestion adéquate des ressources, la mise en œuvre de mesures réglementaires (par exemple les tailles minimales de capture) nécessite de disposer de données biologiques de base ; or aucun système régulier de collecte de ces données n'existe aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie pour la petite pêche côtière.

Actions identifiées :

- **Déploiement des échantillonnages biologiques** sur des points de vente stratégiques, pour initier une série temporelle et une base de données valorisable à moyen terme. Les perspectives pour les mois à venir sont :

(i) L'UCPM de Lifou réalisera en routine un échantillonnage des tailles des poissons profonds (vivaneaux, loches) et des langoustes, à partir de juin 2020 (le gérant s'étant porté volontaire). L'application Markeysurvey de la CPS sera utilisée pour recueillir les données collectées ;

(ii) A Port Moselle, l'échantillonnage de poissons lagonaires, initié pendant 4 mois en 2018, sera réactivé dans le cadre d'un stage (2 mois) à partir de juin 2020. Une équipe de travail dédiée mettra à jour le protocole d'échantillonnage pour cibler les espèces à suivre et permettre une acquisition de données normées. La question de la pérennisation du dispositif sur le long terme doit être étudiée.

SPREP PROE
Pacific Community Communauté du Pacifique
Financé par l'Union européenne

- **Etudes spécifiques** :

Suite à la création de l'observatoire, les collectivités ont souhaité lancer une étude jugée prioritaire sur l'évaluation des stocks d'holothuries à l'échelle pays, pour actualiser des résultats obtenus par le passé (WFC 2005 et 2008) et caractériser l'état de nouveaux sites de pêche. Il est prévu de réaliser d'ici 2021 d'autres études telles que :

- Evaluation de la maturité sexuelle d'holothuries (espèces à confirmer) ;
- Evaluation de la maturité sexuelle des picots (espèces à confirmer).

Perspectives :

Dans le cadre de l'observatoire, des études ponctuelles dont le besoin est partagé pourront être externalisées à cette fin - l'observatoire en assurant la commande, le suivi, ainsi que la capitalisation et le transfert (cf III).

B : Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la pêche côtière

Outre les connaissances sur la pression de pêche et concernant l'état des ressources, ciblées de manière prioritaire, l'observatoire pourra être amené à collecter des connaissances ou mener **des études sur d'autres aspects scientifiques ou techniques** de la pêche.

- Concernant la **pêche non professionnelle rurale**, l'objectif principal est d'acquérir une **connaissance quantitative et qualitative fine** de la pêche non professionnelle rurale à l'échelle pays, à des fins de gestion, sur un pas de temps adéquat.

Une initiative bénéficiant d'un financement Ifrecor 2017 et portée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est actuellement en cours avec comme première phase : « Suivi de la pêche informelle et des usages du lagon » (Sabinot et *al*., 2018). Le CEN prévoit de lancer un appel d'offres avant le 2ème semestre 2020 pour mettre en œuvre la seconde phase du projet. *A titre d'action* :

- L'observatoire a été désigné pour la conception du cahier des charges et le suivi des aspects techniques de cette étude (phase 2), en concertation avec les provinces, via un comité dédié. L'objectif de cette étude est d'effectuer une première caractérisation de la pêche non professionnelle rurale, sur des sites pilotes de Nouvelle Calédonie.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie long terme de caractérisation de la pêche non professionnelle. Ainsi, l'observatoire des pêches côtières vise à reproduire cette initiative sur des sites complémentaires.

- Concernant la **pêche de plaisance**, ou récréative, pratiquée principalement sur le Grand Nouméa et les pôles semi-urbains, il n'est pas à ce jour envisagé d'étude spécifique à son sujet. Cependant, l'étude pour la conception d'un observatoire des pêches en province sud (Dexen, 2017) propose une méthodologie pour estimer sa part dans la pêche non professionnelle au sens large. En partant des données issues de l'enquête de consommation des ménages (DAVAR/ERPA/QuidNovi 2015-2017), en y soustrayant les données de capture de la pêche professionnelle et, à terme, de la pêche non professionnelle rurale, on obtiendra par déduction la part de la pêche de plaisance en matière de prélèvements. Des suivis futurs basés sur une démarche participative des plaisanciers pourront être imaginés pour obtenir des précisions sur ces captures (spatialisation, …).

C : Améliorer la connaissance socio-économique de la pêche côtière

SPREP PROE
Pacific Community Communauté du Pacifique
Financé par l'Union européenne

Il existe un besoin fort, exprimé par l'ensemble des acteurs de la filière et les collectivités, de démontrer **l'importance du poids socio-économique de la pêche côtière**, tous types de prélèvements confondus (professionnel/non professionnel) et tous types de commercialisations confondus. L'observatoire, à partir de 2021, orientera les efforts sur la valorisation des données existantes et affinera la démarche au fur et à mesure que les données seront capitalisées (retombées économiques indirectes, etc). Un budget spécifique PROTEGE pourra éventuellement être mobilisé.

Objectif III. Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs

A : Valoriser les productions de l'observatoire

L'observatoire ambitionne de se positionner, à terme, comme **l'interlocuteur incontournable de la collecte et de la diffusion d'informations** ou de données concernant la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Au cœur de ses missions, figure ainsi la communication sur les résultats associés à ses actions prioritaires (collecte et analyse de données, résultats et indicateurs synthétiques, à terme recommandations, etc). Capitalisation et transfert sont en outre un juste retour d'information aux pourvoyeurs de données ; aspect d'autant plus important pour de futures démarches participatives à mettre en place (par exemple, suivi de la pêche non professionnelle). La figure suivante schématise, de manière préliminaire, la dynamique du portail de l'observatoire.

Schéma du portail observatoire sur la pêche côtière, outil pour la gestion

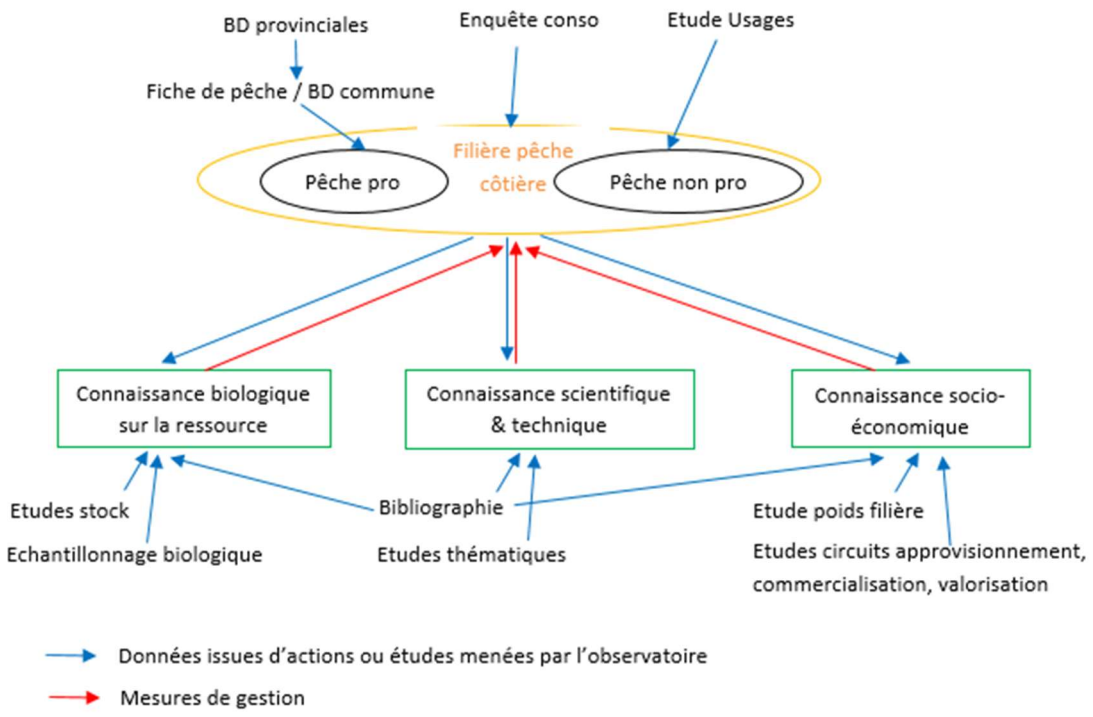

B : Faire connaitre et reconnaitre l'observatoire

Communiquer et convaincre sur le plan institutionnel est indispensable pour assurer et augmenter la visibilité de l'observatoire auprès d'un large éventail de destinataires : collectivités et services associés, pêcheurs professionnels et non professionnels, élus, instituts de recherche et bureaux d'étude, associations de protection de l'environnement, grand public, etc.

SPREP PROE
Pacific Community Communauté du Pacifique
Financé par l'Union européenne

Actions identifiées :

- L'élaboration d'une identité visuelle est actuellement en cours ;
- La présentation de l'observatoire, de ses missions, objectifs et actions prioritaires est prévue lors de l'Assemblée générale de la Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle Calédonie (22/6/2020), et lors des Journées de la Mer (07/07/2020).

C : Développer et animer le réseau d'acteurs de la pêche côtière

Construire des collaborations, s'insérer dans des dynamiques existantes, rechercher des synergies financières et techniques avec les partenaires : autant d'actions qui contribueront à la pérennité et la légitimité de l'observatoire.
Exemples de partenaires : ISEE, services gouvernementaux (DAVAR, DTSI, SAP), UNC, Ifremer.

Une mise en réseau, le développement d'échanges ou benchmark avec d'autres collectivités françaises pourra également permettre une capitalisation des expériences des observatoires déjà en place.

L'observatoire est enfin attendu pour **animer, faciliter les échanges et la concertation en matière de gestion des ressources halieutiques**. Quatre équipes composées *a minima* des collectivités et des professionnels ont d'ores et déjà été constituées pour travailler de manière collégiale et concertée sur des sujets définis ensemble comme prioritaires (fiche de pêche commune, étude Usages, échantillonnage biologique, étude de stock holothuries).

Conclusion :

L'objectif global de l'observatoire est bien de contribuer à consolider une vision Pays des prélèvements issus de la pêche côtière, pour mieux en gérer les ressources et documenter la place économique et sociale de cette pêche en Nouvelle-Calédonie.

Perspectives générales :

La filière de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie est dans une dynamique de structuration : la création d'un statut de patron pêcheur est en cours, suivie par celle d'une Chambre consulaire ou d'un Comité des pêches, au sein duquel l'observatoire pourrait être potentiellement hébergé.

A court terme, il est important d'identifier, pour chaque action prioritaire de l'observatoire, les indicateurs et cibles à atteindre. Le suivi de ces indicateurs permettra d'évaluer et quantifier les résultats de l'observatoire et ses avancées pour 2020-2022.

Le plan stratégique sera ensuite mis à jour et un plan d'action 2022-2025 proposé pour donner une suite logique à l'observatoire, au-delà des financements initiaux (PROTEGE). Le futur schéma opérationnel (structure d'accueil, organigramme) devra être élaboré et son renouvellement budgétaire assuré, pour son fonctionnement de base et ses actions futures.

SPREP PROE
Pacific Community Communauté du Pacifique
Financé par l'Union européenne